



INFORMATIONS

LES PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRE 2024-2025 AURONT LIEU EN MAIRIE DU LUNDI 11 MARS 2024 AU VENDREDI 28 JUIN 2024

Qui est concerné ?

▶ Les inscriptions scolaires vont bientôt débiter pour les enfants nés en 2021 ainsi que pour les CP. **Nous vous rappelons que l'entrée en petite section de maternelle, mais également en CP, nécessite obligatoirement une préinscription en mairie.**

Où me procurer mon dossier ?

- ▶ Téléchargement sur le site de la Ville : www.ville-haillicourt.fr / Préinscriptions-scolaires-2024,
- ▶ En mairie, aux affaires scolaires.

Quelles pièces à fournir pour l'inscription de l'enfant ?

- ▶ **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (ou un échéancier en cas de prélèvement automatique).
- ▶ Copie du livret de famille (les parents + l'enfant concerné) ou acte de naissance **de moins de 3 mois**.
- ▶ **Le jugement en cas de séparation / divorce** (pages relatives à l'autorité parentale et au lieu de résidence de l'enfant).
- ▶ **Copie de la partie vaccinale** du carnet de santé ou **attestation de vaccination** délivrée par le médecin.
- ▶ **Certificat de radiation** (si nouveau arrivant d'une autre commune).

Seuls les dossiers complets seront validés.

Où retourner mon dossier ?

- ▶ Au service affaires scolaires de la Commune d'Haillicourt, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.